



## Normes d'exportation des fèves de cacao

Pour être éligible à l'exportation, le cacao de Côte d'Ivoire doit répondre aux conditions suivantes :

- Il doit être correctement fermenté.
- Il doit être sec, avec un taux d'humidité ne dépassant pas 8 %.
- Il doit être propre et exempt de matières étrangères telles que des débris de cabosses, du bois et divers éléments minéraux.
- Il ne doit pas avoir d'odeurs étrangères (ex. : moisissure, fumée, pesticides, goudron).
- Il doit être classé en Grade I ou Grade II pour être commercialisé sous l'appellation "Bonne Fermentation (BF)".
- En termes de taille de grain, une tolérance allant jusqu'à 105 fèves pour 100 grammes est permise.

### Classification par grade

Le cacao est classé en trois types commerciaux : Grade I, Grade II et Sous-Grade. Les Grades I et II sont exportés sous l'appellation "Bonne Fermentation (BF)". Le classement se base sur le pourcentage de fèves défectueuses, déterminé par un test de coupe. Lors de ce test, 300 fèves d'un échantillon sont coupées en deux pour inspecter visuellement leur structure interne. Le pourcentage de fèves moisies, ardoisées et défectueuses est ensuite évalué.

### Classification des fèves selon les défauts

Lorsqu'une fève présente plusieurs défauts, le plus grave est noté. Les fèves sont classées par ordre de gravité décroissant des défauts :

- Fèves moisies.
- Fèves ardoisées.
- Autres fèves défectueuses.

## Grade I

Le cacao de Grade I doit être constitué de lots homogènes en termes de couleur et de taille. Pas plus de 10 % des fèves ne doivent dévier de plus d'un tiers du poids moyen des fèves. Il ne doit pas contenir plus de:

- 3 % de fèves moisies.
- 3 % de fèves ardoisées.
- 3 % d'autres fèves défectueuses.

## Grade II

Le cacao de Grade II doit être constitué de lots généralement homogènes. Il ne doit pas contenir plus de:

- 4 % de fèves moisies.
- 8 % de fèves ardoisées.
- 6 % d'autres fèves défectueuses.

## Sous-Grade

Le cacao de Sous-Grade ne répond pas aux caractéristiques du Grade II et est principalement destiné à l'approvisionnement des usines locales, qui sont tenues de le prioriser.

## Normes de qualité (ivoiriennes et internationales)

<b>Grade</b>	<b>Fèves moisies</b>	<b>Fèves ardoisées</b>	<b>Fèves défectueuses</b>	<b>Matières étrangères + acariens</b>
Grade I (G1)	3 %	3 %	3 %	< 5 %
Grade II (G2)	4 %	8 %	6 %	5-10 %
Sous-Grade (S/G)	41 %	41 %	61 %	> 10 %

## Définitions des défauts

- **Fèves moisies** : Fèves présentant des moisissures visibles sur une coupe longitudinale.
- **Fèves ardoisées** : Fèves dont le cotylédon est de couleur ardoise sur au moins la moitié de la surface coupée.
- **Autres fèves défectueuses** : Fèves infestées d'insectes, plates (réduites à la seule enveloppe de la graine) ou germées (avec une radicule visible).